

Office notarial
520 avenue du lauragais
31860 LABARTHE-SUR-LEZE

Téléphone : 05.82.95.84.30 Télécopie : 05.82.95.84.31

E-mail: Sophie.maynadie@notaires.fr Camille.lebey@notaires.fr office @31135.notaires.fr

## **QUESTIONNAIRE VENDEUR – Vente d'une Terrain**

Pourquoi ce questionnaire? La loi et la jurisprudence imposent au vendeur d'un bien immobilier une obligation d'information, de transparence, et de nombreuses garanties à son acquéreur. Le régime des plus-values immobilières nécessite de plus une analyse préalable pour déterminer l'impôt éventuellement prélevé sur le prix de vente. Dans cette perspective, la communication des informations ci-dessous nous permettra de préparer au mieux l'acte de vente afin qu'il corresponde exactement à votre situation et à celle de votre bien. Ce questionnaire nous permet également de vous conseiller utilement en attirant votre attention sur une particularité de votre transaction ou une exonération fiscale éventuelle.

LOTISSEMENT	Existe-t-il des bâtiments sur votre terrain (abri, hangar, ruines, etc.) ?  Oui  Non	
Votre terrain dépend-il d'un lotissement ?	_ Non	
Oui Non	A votre connaissance, existe-t-il une cuve enterrée sur votre terrain?  Oui  Non	
Si oui, existe-t-il une association syndicale qui fonctionne ?  Oui  Non	A votre connaissance, existe-il une source ou un puits sur votre	
Si tel est le cas, préciser le nom et les coordonnées du président de l'association :	terrain ?  Oui  Non	
Joindre copie du règlement du lotissement ou du règlement de copropriété, du cahier des charges et des statuts de l'association	OCCUPATION DU TERRAIN	
syndicale. À défaut, l'étude devra en solliciter des copies à vos frais.  BORNAGE	Votre terrain fait-il actuellement, ou a-t-il fait l'objet d'un bail ou d'une occupation (fermage, etc.) ?  Oui  Non	
Votre terrain a-t-il fait l'objet d'un procès-verbal de bornage ?	Si oui, merci de nous fournir la copie du bail, et les coordonnées de l'occupant.	
Oui	Avez-vous proposé à votre ancien locataire d'acquérir le bien ?	
Le cas échéant, joindre le procès-verbal de bornage et le plan de bornage.	☐ <b>Oui</b> ☐ <b>Non</b> Si oui, fournir le courrier délivré.	
AUTORISATIONS D'URBANISME	ENVIRONNEMENT ET POLLUTIONS	
Le terrain est-il issu de la division d'une plus grande parcelle ?  Oui  Non	Avez-vous exploité des activités polluantes sur le terrain ?  Oui  Non	
Si oui, joindre :  - la copie de la déclaration préalable, et certificat de non opposition ou permis d'aménager  - la copie des preuves d'affichage de l'autorisation sur votre	À votre connaissance, des activités polluantes ont-elles été effectuées sur le terrain par le passé, ou des déchets ont-ils pu être entreposés ?  Oui  Non	
terrain (photographies, ou constat d'huissier); - de la déclaration d'achèvement de travaux et du certificat de conformité.	Avez-vous connaissance d'activités polluantes dans le voisinage ?  Oui  Non	
Egalement, merci de joindre :	ASSAINISSEMENT	
<ul> <li>le plan de division établi par le géomètre-expert ;</li> <li>le document d'arpentage.</li> </ul>	Votre terrain a-t-il déjà fait l'objet d'une viabilisation ?  Oui  Non	
DESTINATION ET SITUATION ACTUELLE DU TERRAIN		
Votre terrain est-il actuellement ?  Un terrain à bâtir	SERVITUDES  Avez-vous connaissance de servitudes particulières sur votre	
☐ Un terrain agricole ☐ Une parcelle de terre nue (sans usage particulier)	propriété ? (servitudes qui le grèvent ou qui lui profitent : par	
Une parcelle à usage de jardin ou de passage	exemple, servitude de passage, de cour commune, d'interdiction de construire, alignement, etc.)	
Votre terrain est-il situé en zone inondable ?  Oui  Non	Oui Non	

DIAGNOSTICS A FOURNIR	BIEN DÉTENU PAR UNE SOCIÉTÉ CIVILE	
ETUDE GEOTECHNIQUE En fonction de la situation de votre terrain et de sa nature, vous devrez faire réaliser une étude géotechnique G1. Nous vous invitons à vous rapprocher de notre étude afin que nous puissions vous confirmer la nécessité d'obtenir cette étude.	Si le bien est détenu par une société civile, cette société est-elle :  – soumise à l'impôt sur le revenu (IR)  — Oui  — soumise à l'impôt sur les sociétés (IS)  — Oui  — Non	
VOTRE FISCALITE	OBSERVATIONS OU PARTICULARITÉS	
PLUS-VALUE IMMOBILIERE Afin de nous permettre de déterminer l'éventuel impôt sur la plus- value immobilière, nous vous invitons à nous transmettre les factures des éventuels travaux, installations et frais engagés pour la vente de votre terrain.	Indiquez les particularités qu'il vous paraît utile de porter à la connaissance de votre acquéreur, ou qui peuvent aider au bon déroulement du dossier :	
Si vous avez reçu le bien par donation ou succession, avez-vous payé vous-même les droits de mutation ?  Oui  Non Si oui, joindre la copie de la déclaration fiscale de succession ou l'acte de donation.		
TVA  Si vous avez acquis votre terrain en tant que terrain à bâtir l'acquisition a-t-elle ouvert droit à l'application d'une TVA ?  Oui  Non	c C	
Si vous avez acquis votre terrain en tant que terrain à bâtir, avez-vou souscrit un engagement de construire ou de revendre le terrain ?  Oui  Non	S	
PRÊTS - HYPOTHÈQUES		
Une procédure de saisie immobilière est-elle en cours sur le bien à vendre ?  Oui  Non	Fait à Le(à dater et signer par chacun des vendeurs)	
Avez-vous souscrit un ou plusieurs prêts avec hypothèque sur le bier à vendre ?  Oui  Non	_ 1	
Le bien a-t-il été donné en garantie hypothécaire au profit du Trésor public pour bénéficier d'un délai de paiement (droits de succession		
?		
Si oui, joindre pour chacun de ces prêts un document indiquan l'adresse de la banque et les références du prêt pour que le notair puisse demander un décompte des sommes restant dues, ou un attestation du fait qu'ils sont remboursés.	re	

## SINISTRE INDEMNISÉ

Y a-t-il eu une indemnisation d'assurance d'un sinistre survenu à votre immeuble ayant été reconnu comme catastrophe naturelle (un arrêté de classement de catastrophe naturelle est obligatoire) :

– avant que vous soyez propriétaire ?	
Oui	☐ Non
– depuis que vous êtes propriétaire ?	
Oui	☐ Non

« Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, l'office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes. À cette fin, l'office est amené à enregistrer des données vous concernant et à les transmettre à certaines administrations. En vertu des articles 38 et suivants de la loi précitée, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès du présent office notarial. »